

Appels publics à candidature aux conseil d'administration et conseil académique

Personnalités extérieures pour exercer les fonctions de membre du conseil d'administration

Avis d'appel public à candidature

L'Université Rennes 2 doit, en application des dispositions de l'article L 712-3 du code de l'éducation et de l'article 8 de ses statuts, désigner quatre personnalités extérieures pour siéger au sein de son conseil d'administration :

- 1 personne assurant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise
- 1 représentant des organisations représentatives des salariés
- 1 représentant d'une entreprise employant moins de 500 salariés
- 1 représentant d'un établissement d'enseignement secondaire

Les candidatures sont à adresser avant le jeudi 27 avril 2023 à Monsieur Louis Cellier – Directeur des affaires juridiques et institutionnelles - Université Rennes 2 – place du Recteur Henri Le Moal, CS 24307, 35043 Rennes cedex.

Le dossier de candidature est constitué :

- d'une lettre de motivation (1 page recto)
- d'un curriculum vitae
- des pièces justificatives de la qualité au titre de laquelle la candidature est déposée

Les candidats indiqueront s'ils ont ou non la qualité d'ancien diplômé de l'Université Rennes 2

Personnalités extérieures pour exercer les fonctions de membre de la commission recherche du conseil académique

Avis d'appel public à candidature

L'Université Rennes 2 doit, en application des dispositions de l'article L 712-5 du code de l'éducation et de l'article 11-5 de ses statuts, désigner trois personnalités extérieures à titre personnel pour siéger au sein de la commission recherche de son conseil académique.

Les candidatures sont à adresser avant le jeudi 27 avril 2023 à Monsieur Louis Cellier – Directeur des affaires juridiques et institutionnelles - Université Rennes 2 – place du Recteur Henri Le Moal, CS 24307, 35043 Rennes cedex.

Le dossier de candidature est constitué :

- d'une lettre de motivation (1 page recto)
- d'un curriculum vitae

Personnalités extérieures pour exercer les fonctions de membre de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique

Avis d'appel public à candidature

L'Université Rennes 2 doit, en application des dispositions de l'article L 712-6 du code de l'éducation et de l'article 11-6 de ses statuts, désigner trois personnalités extérieures pour siéger au sein de la commission de la formation et de la vie universitaire de son conseil académique :

- 2 personnalités extérieures à titre personnel
- 1 représentant d'un établissement d'enseignement secondaire

Les candidatures sont à adresser avant le jeudi 27 avril 2023 à Monsieur Louis Cellier – Directeur des affaires juridiques et institutionnelles - Université Rennes 2 – place du Recteur Henri Le Moal, CS 24307, 35043 Rennes cedex.

Le dossier de candidature est constitué :

- d'une lettre de motivation (1 page recto)
- d'un curriculum vitae

27 mars 2023